

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

---

Délibération n°3

**Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM)  
Désignation des représentants**

**SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures ;**

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

**Étaient présents :**

Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Anne LE BRAS, Louis Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT ;

**Étaient absents ayant donné pouvoir :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Christophe CAPRON pouvoir à Louis Emmanuel BODINAT ;

Martine BERMUDEZ pouvoir à Delphine BOUYASSE ;

Cristelle DALBOS pouvoir à Francis ROUX ;

Sandrine DUCOS pouvoir à Gérard BLOC ;

**Étaient absents :**

Duran YILMAZ ;

**Secrétaire de séance :**

Anne LE BRAS a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

## Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) – Désignation des représentants

Vu les statuts de l'Agence approuvés le 21 janvier 1998, modifiés et adoptés le 20 novembre 2024 ;

**Considérant** que l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central est une association créée en 1998 ;  
**Considérant** que depuis un quart de siècle elle réalise des travaux d'observation, de prospective, d'études et accompagne ses adhérents dans la conception, le déploiement et l'évaluation de projets, de stratégies et de plans, urbains et territoriaux ;

**Considérant** qu'installée à CLERMONT-FERRAND, elle intervient au quotidien dans l'aire d'influence de la Métropole auprès de nombreuses collectivités et autres institutions territoriales ;

**Considérant** que la Ville de THIERS doit être représentée aux instances de l'Agence ;

Il convient donc de désigner :

- Un représentant titulaire et un représentant suppléant élus par le Conseil Municipal parmi ses membres pour siéger à l'Assemblée générale ;

Cette adhésion n'appelle pas à cotisation. Cette dernière est versée par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ :

- **Désigne** Christophe CAPRON représentant titulaire et Louis-Emmanuel BODINAT représentant suppléant, au sein de l'Assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central comme indiqué ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	26	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS	6	Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT et Sandrine DUCOS
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

La secrétaire de séance,

Anne LE BRAS

Le Maire,

Francis ROUX

